

CHARTRE
CLUB 2024 DE LA VILLE DE SAINT-PAUL
Jeux Olympiques 2024

Article 1 - Objectif du Club

La fan zone des Jeux Olympiques 2024 a pour objectif de créer un environnement festif et sécurisé, où les visiteurs peuvent se rassembler afin de célébrer l'esprit olympique et profiter d'une variété d'activités et de divertissements.

Article 2 - Respect des valeurs olympiques

Tous les participants à la fan zone sont tenus de respecter les valeurs olympiques de respect, d'amitié et d'excellence, ainsi que les principes de fair-play et de tolérance.

Article 3 - Sécurité

La sécurité des visiteurs est une priorité. Les participants doivent se conformer aux directives de sécurité émises par les organisateurs et coopérer avec le personnel de sécurité, afin d'assurer un environnement sûr.

Article 4 - Promotion d'une alimentation saine et des produits locaux

Les exposants participants s'engagent à promouvoir une alimentation saine en proposant des options de restauration équilibrées et en mettant en avant des ingrédients locaux et de saison.

Article 5 - Principe de marque blanche

Les participants doivent respecter le principe de marque blanche, en s'abstenant d'afficher de manière visible tout logo, marque commerciale ou autre élément distinctif appartenant à des tiers sur les stands, food trucks, emballages ou tout autre support promotionnel utilisé dans le cadre de l'événement. En annexe de cette chartre, vous trouverez la liste des partenaires commerciaux des Jeux Olympiques 2024, voici ci-dessous un exemple de consignes à respecter :



Article 6 - Moyens de paiement

Dans le respect des partenaires des Jeux Olympiques 2024, le système de paiement par carte doit être fourni uniquement par l'opérateur « VISA ». Si tel n'est pas le cas, le participant peut utiliser un autre système, sans visibilité de marque. Le paiement par espèces ou chèque est également autorisé.

Article 7 - Respect de l'Environnement

Les participants sont encouragés à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement, notamment en utilisant des emballages biodégradables et en favorisant le tri sélectif des déchets.

Article 8 - Respect des horaires

Les participants doivent respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de la fan zone, ainsi que les directives concernant les heures de fonctionnement des exposants.

Article 9 - Coopération avec les organisateurs

Les participants sont tenus de coopérer pleinement avec les organisateurs de la fan zone et de se conformer à toutes les directives et exigences émises par ces derniers.

Article 10 - Sanctions

Toute violation de la présente charte peut entraîner des sanctions, y compris l'exclusion de la fan zone et la résiliation du contrat de participation.

Article 11 - Dispositions Générales

La présente charte est applicable à tous les participants de la fan zone des Jeux Olympiques 2024. Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'ajouter des dispositions à cette charte.

✓ *J'accepte l'ensemble des dispositions dudit document dont un exemplaire m'a été remis et je m'engage à respecter les conditions requises.*

A Saint-Paul, le

Signature de l'exposant

(précédé de la mention lu et approuvé)

ANNEXE : LISTE DES PARTENAIRES COMMERCIAUX
Jeux Olympiques 2024

Partenaires Mondiaux



Partenaires Premium



Partenaires Officiels



Supporteurs Officiels

ABEO Air Liquide Airweave Arena Doublet Wasserman
 DXC Technology Egis Enedis ES Global Eviden
 Fitness Park Fnac Darty Garden Gourmet Gerflor Groupe RATP
 Highfield Hype La Poste Loxam Lyreco
 Miko Mondo MTD Myrtha Pools OnePlan
 Optic 2000 Ottobock Randstad Rapiscan Systems Re-uz
 RGS Events Saint-Gobain Salesforce SCC SLX
 SNCF Sodexo Live! Syndicat des Eaux d'Île-de-France Technogym Thermo Fisher Scientific
 Tourtel Twist VINCI Viparis Westfield

